

EXCLUSIF

BELGIQUE

LES ENFANTS DISPARUS

bientôt sur tous les sites publics fédéraux

Deux députés MR vont déposer une proposition de résolution en ce sens

► Lorsque vous faites une recherche sur Internet, il n'est pas rare de tomber sur un "Erreur 404 - Page non trouvée". De nombreux sites (5.500 très exactement) - comme ceux de plusieurs médias, dont celui de la Dernière Heure - diffusent également ce message mais pour signaler les disparitions d'enfants. Et pourquoi les sites des instances publiques ne font-ils pas de même ? C'est la réflexion que se sont faite deux députés fédéraux du MR, Gautier Calomne et Stéphanie Thoron.

Alors que la journée internationale des enfants disparus s'est déroulée ce jeudi, ils souhaitent que les services fédéraux apportent leur pierre à l'édifice *Not Found*, un projet lancé en 2012 par Child Focus et Missing Children Europe en 2012. Leur but : "Plus le nombre de participants au projet augmentera, plus la probabilité d'apparition de la page 404 pourrait augmenter et, partant, l'occurrence de signalements d'enfants disparus gagner en importance."

Grâce à ce projet, soutenu par Denis Ducarme, chef de file du groupe MR à la Chambre, les deux députés souhaitent attirer l'attention sur des cas de disparitions récents mais aussi sur des personnes qui n'ont plus donné de nouvelles depuis plusieurs années.

AUJOURD'HUI, notent Gautier Calomne et Stéphanie Thoron, "presque toutes les administrations et tous les établissements publics fédéraux sont présents en ligne, et les citoyens sont de plus en plus nombreux à utiliser leurs différents services sur la Toile". Et vu le taux de fréquentation des portails des instances publiques, l'impact de cette initiative serait non négligeable.

On ne va pas leur donner tort : le gouvernement et les services fédéraux doivent donner l'exemple. "Tous les efforts comptent et nous souhaitons, par cette initiative, recueillir le soutien inconditionnel de toutes les formations politiques dans le cadre de cette cause d'envergure natio-

nale", souligne Gautier Calomne. "En tant que parent, il n'y a sans doute rien de pire que de ne pas savoir où se trouve son enfant ! Cette initiative est certainement un plus pour aider les familles concernées, un soutien supplémentaire qu'il faut continuer de développer et de promouvoir", ajoute sa collègue, maman et observatrice à la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE) pour la Chambre.

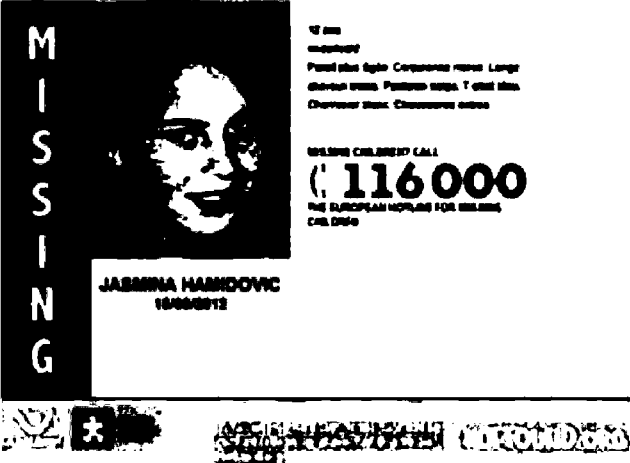
S. F.



1.720

En 2016, 1.720 dossiers de disparition ont été traités par Child Focus et en 2015, 1.544

LA PAGE N'A PAS ÉTÉ TROUVÉE, JASMINA HANDOVIC N'EN PLUS.



► Les deux députés demandent aussi que le site internet de la Chambre des représentants intègre le module *Not Found*. © D.R.